

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CLERMONT FERRAND - 6303 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 08/07/2025 - 9422 - 2016 B 01334 - 393 907 969 - L'ARIANE
HOLDING

Désignation de l'entreprise : SAS L'ARIANE HOLDING		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12					
Adresse de l'entreprise : Boulevard de l'Europe		Durée de l'exercice précédent * 12					
63360 GERZAT							
Numéro SIRET * 3 9 3 9 0 7 9 6 9 0 0 3 3		Néant ☐ *					
		Exercice N. clos le, 30/09/2024					
		N° 1 30092023					
		Net 3					
		Net 4					
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AC			
		Constructions	AP	AC			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	19 598	4 585	
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
			Autres participations	CU	CV	22 240	274 033
			Créances rattachées à des participations	BB	BC	701 021	573 174
			Autres titres immobilisés	BD	BE	224	224
			Prêts	BF	BG		
			Autres immobilisations financières *	BH	BI	1 381	1 099
TOTAL (II)		BJ	BK	41 838	981 244	848 530	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	4 880	9 708	
		Autres créances (3)	BZ	CA	5 816	1 914	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE			
Disponibilités		CF	CG	317 542	275 387		
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	2 403	3 348	
		TOTAL (III)	CJ	CK	330 642	290 357	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
Comptes de régularisation	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN					
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	1A	41 838	1 311 886	1 138 887	
Renvois : (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	127 847	(3) Part à plus d'un an : CR		
Clause de réserve de propriété: *		Immobili-	Stocks :		Créances :		
sations :							

2 BILAN - PASSIF avant répartition

DGFP N° 2051 2024

Désignation de l'entreprise SAS L'ARIANE HOLDING			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 24 000)	DA	24 000	24 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	4 000	4 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	987 672	909 923
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	201 165	120 949
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
		TOTAL (I)	DL	1 216 837
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	93	114
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	30 254	32 347
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	10 138	11 921
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	7 673	9 510
	Dettes fiscales et sociales	DY	43 823	23 054
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	3 069	3 069
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	95 050	80 014
	Ecart de conversion passif *	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	1 311 886	1 138 887
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	84 912	68 094
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	93	114	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS L'ARIANE HOLDING							Néant ☐ *	
		Exercice N					Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD		FE		FF		
		FG	107 159	FH		FI	107 159	107 040
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	107 159	FK		FL	107 159	107 040
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	27 533	29 354
	Autres produits (1) (11)					FQ	2	3
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	134 694
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stock (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	94 820	92 084
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	1 887	3 038
	Salaires et traitements *					FY	48 271	46 271
	Charges sociales (10)					FZ	18 129	17 347
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobili- -sations $\left\{ \begin{array}{l} \text{- dotations aux amortissements*} \\ \text{dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)} \\ \text{- dotations aux provisions} \end{array} \right.$	HS			GA	1 905	72
						GB		
						GC		
						GD		
	Sur actif circulant : dotations aux provisions *							
	Pour risques et charges : dotations aux provisions							
Autres charges (12)					GE	9	10	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	165 021	158 821
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	(30 328)	(22 424)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)			GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)			GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	203 630	154 463
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	7	5
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	203 637	154 468
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	667	667
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	667	667
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	202 969	153 801
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	172 642	131 377

Désignation de l'entreprise SAS L'ARIANE HOLDING				Néant ☐ *				
				Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA				
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	60 000			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	60 000			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE				
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH				
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	60 000			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	31 477	10 428		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	398 330	290 865		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	197 166	169 916		
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)				HN	201 165	120 949		
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG			
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP			
			- Crédit-bail immobilier		HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD			
	(9)	Dont transferts de charges			A1	27 533	29 354	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4			
	(13)	Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6		obligatoires A9				
		dont cotisations facultatives Madelin A7	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8					
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N			
					Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels						60 000		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N			
					Charges antérieures	Produits antérieurs		

Désignation de l'entreprise **SAS L'ARIANE HOLDING**Néant ☐ *

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		2		3	
								Conseilatives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I				CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD		KE		KF	
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
				Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3		KS		KT	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV				KW		KX	
		Matériel de transport *		KY	17 075	KZ		LA	6 490		
	Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	618	LC		LD				
	Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG				
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	17 693	LO		LP	6 490	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
	Autres participations				8U	869 447	8V		8W	127 847	
	Autres titres immobilisés				1P	224	1R		1S		
	Prêts et autres immobilisations financières				1T	1 099	1U		1V	283	
	TOTAL IV				LQ	870 770	LR		LS	128 130	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				ØG	888 463	ØH		ØJ	134 620		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
				par virement de poste à poste		3		4			
				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW		1X	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS		MG		MH		MI		
			Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ		MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU		MM		MN		MO		
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	23 565	MR		
	Matériel de bureau et mobilier informatique	IW		MS		MT	618	MU			
	Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III		IY		NG		NH	24 183	NI		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations		IØ		ØX		ØY	997 294	ØZ		
	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C	224	2D		
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	1 381	2G		
	TOTAL IV		I3		NJ		NK	998 899	2H		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		I4		ØK		ØL	1 023 082	ØM			

Désignation de l'entreprise : SAS L'ARIANE HOLDING										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais établissement et développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH			
TOTAL I		RK		RM		RN		RO			
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC			
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG			
	Matériel de transport	QH	17 075	QI	1 905	QJ		QK	18 980		
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	618	QM		QN		QO	618		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
	TOTAL II	QU	17 693	QV	1 905	QW		QX	19 598		
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	17 693	ØP	1 905	ØQ		ØR	19 598		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immob. incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL			NM			NO			
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler /						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

Désignation de l'entreprise : SAS L'ARIANE HOLDING							Néant ☐ *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TE		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A		6B		6C		6D	
		6E		6F		6G		6H	
		Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		9U	22 240	9V		9W		9X	22 240
		Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	22 240	TY		TZ		UA	22 240
	TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C	22 240	UB		UC		UD
Dont dotations et reprises - d'exploitation - financières - exceptionnelles			UE		UF				
			UG		UH				
			UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.								10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : **SAS L'ARIANE HOLDING**Néant ☐ *

CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISE		Créances rattachées à des participations	UL	701 021	UM	127 847	UN	573 174	
		Prêts (1) (2)	UP		UR		US		
		Autres immobilisations financières	UT	1 381	UV		UW	1 381	
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux	VA						
		Autres créances clients	UX	4 880		4 880			
		Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)	Z1						
		Personnel et comptes rattachés	UY						
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM						
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	1 606		1 606			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN						
		Divers	VP						
		Groupe et associés (2)	VC	4 210		4 210			
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR						
		Charges constatées d'avance	VS	2 403		2 403			
	TOTAUX			VT	715 502	VU	140 946	VV	574 555
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE						
			VF						

CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
		Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y								
		Autres emprunts obligataires (1)	7Z								
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine	VG	93		93					
		à plus d' 1 an à l'origine	VH								
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A								
		Fournisseurs et comptes rattachés	8B	7 673		7 673					
		Personnel et comptes rattachés	8C	7 942		7 942					
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	5 039		5 039					
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	28 019		28 019						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	1 818		1 818						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	1 005		1 005						
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J								
		Groupe et associés (2)	VI	30 254		30 254					
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K	3 069		3 069					
		Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *	Z2								
		Produits constatés d'avance	8L								
TOTAUX			VY	84 912	VZ	84 912					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.						

Désignation de l'entreprise : SAS L'ARIANE HOLDING										Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 30092024		
I. RÉINTEGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA	201 165	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)										WB			
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			WE	16 620	XE	16 620		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)			XX		XW			
	Amendes et pénalités			WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *			XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*												XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)												I7	31 477
Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE			WL	64 747	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7	64 747		
RÉGIME D'IMPOSITION PARTICULIER ET IMPOSITIONS DIFFÉREES	Moins-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %												I8	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *												WN	
												WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)												XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)			SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW		WQ			
												M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage												Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage												Y3		
												WR	314 009	
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *												WT	24 240	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)												WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs										WV			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %												WH	
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *												WP	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation										2A	6 875	WW	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)												XB	
Mesures d'incitation	Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer * .												I6	
	Majoration d'amortissement *												WZ	
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9		Société investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA			
	Zone franche urbaine-IF (art. 44 octies)		OV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F		Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC			
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC		Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)		PB			
Entreprises nouvelles 44 sexies		L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5								
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)												XS		
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9		Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH		Créances dégagees par le report en arrière de déficit		ZI			
	Dt déd. exc (art 39 decies A)		YA		Dt déd. exc (art 39 decies B)		YB		Dt déd. exc. (art 39 decies C)		YC			
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL		Dt déd. exc. (art 39 decies D)		YD			
Deductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage												Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II		XH	279 613	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)										XI	34 396	XJ		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*										ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*												XL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)										XN	34 396	XO	0	

2058A - Déductions diverses au 30/09/2024

Libellé	Montant
QP RESULTAT COMPTABLE SCI ARIANE IMMO	6 787
QP RESULTAT COMPTABLE SCI A&D	57 961
PROFIT RETOUR A MEILLEURE FORTUNE	60 000
Totalisation	124 748

Désignation de l'entreprise SAS L'ARIANE HOLDING		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI. dotations de l'exercice	ZT	7 008	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO	
	↓ ligne W1		↓ ligne WU

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C 2024

Désignation de l'entreprise : SAS L'ARIANE HOLDING										Néant ☐ *	
ORIGINES (1)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS (1)	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	120 949		- Autres réserves	ZD	77 749				
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE	43 200				
					Autres répartitions	ZF					
					Report à nouveau	ZG					
TOTAL I			ØF	120 949	TOTAL II			ZH	120 949		
(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)											
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
Exercice N : Exercice N-1 :											
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7		)	YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS						
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance				YT						
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	34 142	)	XQ	34 142	37 366				
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	3 729	5 268				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES		)	ST	56 950	49 450				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	94 820	92 084				
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	1 266	1 151				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS		)	9Z	621	1 887				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	1 887	3 038				
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	25 674					
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	4 876					
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2023) *				ØB	48 086					
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK	5,93	%				
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP									
	- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 Sinon 0)				ZR	1					
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG						
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH						
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA	34 396	Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL			
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD	174 389	Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO			
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale				JH	1	N° SIRET de la société mère du groupe JJ 3 9 3 9 0 7 9 6 9 0 0 0 3 3				

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SAS L'ARIANE HOLDING						Néant ☒ *	
A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
⑦		⑧	⑨	19%	15% ou 12,80%	0%	⑩
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))						
CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))		(A)	(B)	(C)			
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)			(Ventilation par taux)				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS L'ARIANE HOLDING		Néant ☒			
A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)					
Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
		N - 4			
		N - 5			
		N - 6			
		N - 7			
	N - 8				
	N - 9				
TOTAL 2					
B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.					
☐ Plus-values de fusion,d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)			☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)		
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
TOTAL					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SAS L'ARIANE HOLDING**

Néant ☒ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ②.

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3 long terme			
subies au			
cours des			
dix exercices			
antérieurs			
(montants			
restant à			
déduire à la			
clôture du			
dernier			
exercice)			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col. ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤ ⑥
	A 19 % ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	A 15 % ou à 19 % ④		
Moins-values nettes N					
N - 1					
N - 2					
Moins-values nettes à long terme					
subies au					
cours des					
dix exercices					
antérieurs					
(montants					
restant à					
déduire à la					
clôture du					
dernier					
exercice)					
N - 3					
N - 4					
N - 5					
N - 6					
N - 7					
N - 8					
N - 9					
N - 10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

**RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N° 2059-D 2024

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS L'ARIANE HOLDING					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS L'ARIANE HOLDING		Néant ☒ *	
Exercice ouvert le : 01102023		et clos le : 30092024	
		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP		
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX		
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON		
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ		
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX		
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	9 488 033	
Période de référence	GY	GZ	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR		

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

1/1 (1)

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 3|0|09|2|0|2|4|

N° SIRET 3|9|3|9|0|7|9|6|9|0|0|0|3|3|

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS L'ARIANE HOLDING

ADRESSE (voie) Boulevard de l'Europe La Rodde

CODE POSTAL 63360 VILLE GERZAT

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 600

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique DROUILLAT Prénom(s) JEAN LUC
 Nom marital % de détention 66,67 Nb de parts ou actions 400
 Naissance : Date 19011953 N° département 63 Commune CLERMONT FERRAND Pays FRANCE
 Adresse : N° 47 Voie RUE DE LA COUCHET
 Code postal 63118 Commune CEBAZAT Pays FRANCE

Titre (2) MME Nom patronymique DROUILLAT CHAPON Prénom(s) MAUD
 Nom marital % de détention 33,33 Nb de parts ou actions 200
 Naissance : Date 20021981 N° département 03 Commune VICHY Pays FRANCE
 Adresse : N° 99 Voie AVENUE THERMALE
 Code postal 63400 Commune CHAMALIERES Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/0 (1)

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 3|0|0|9|2|0|2|4|

N° SIRET 3 9 3 9 0 7 9 6 9 0 0 3 3

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS L'ARIANE HOLDING

ADRESSE (voie) Boulevard de l'Europe

La Rodde

CODE POSTAL

63360

VILLE

GERZAT

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

11

Forme juridique SCI Dénomination DU COQUET 2

N° SIREN (si société établie en France) 512088329

% de détention 99,67

Adresse : N° Voie ZONE INDUSTRIELLE DU COQUET

Code postal 03260

Commune ST GERMAIN DES FOSSES

Pays FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination A.T.L

N° SIREN (si société établie en France) 343791810

% de détention 99,41

Adresse : N° Voie Chemin des Coutures

Code postal 03410

Commune SAINT-VICTOR

Pays FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination AURA MAINTENANCE INDUSTRIE SERVICE

N° SIREN (si société établie en France) 497606426

% de détention 98,00

Adresse : N° Voie Chemin des Coutures

Code postal 03410

Commune ST VICTOR

Pays FRANCE

Forme juridique SCI Dénomination A & D

N° SIREN (si société établie en France) 411835044

% de détention 95,00

Adresse : N° Voie Chemin des Coutures

Code postal 03410

Commune SAINT VICTOR

Pays FRANCE

Forme juridique SCI Dénomination L'ARIANE IMMO

N° SIREN (si société établie en France) 411804107

% de détention 95,00

Adresse : N° 8 Voie Rue Pasteur

Code postal 63118

Commune CEBAZAT

Pays FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination ATLCOM

N° SIREN (si société établie en France) 424270023

% de détention 94,24

Adresse : N° Voie Chemin des Coutures

Code postal 03410

Commune SAINT VICTOR

Pays FRANCE

Forme juridique SCI Dénomination D'ARGENTIERES

N° SIREN (si société établie en France) 793317652

% de détention 85,00

Adresse : N° Voie Perreguines

Code postal 03410

Commune ST VICTOR

Pays FRANCE

Forme juridique SCI Dénomination JUROMA

N° SIREN (si société établie en France) 841292386

% de détention 50,00

Adresse : N° 9 Voie Rue René Panhard

Code postal 63118

Commune CEBAZAT

Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

2/0 (1)

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/09/2024

N° SIRET 39390796900033

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS L'ARIANE HOLDING

ADRESSE (voie)

Boulevard de l'Europe

La Rodde

CODE POSTAL

63360

VILLE

GERZAT

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

11

Forme juridique SAS Dénomination HOLDING MECAMAIN

N° SIREN (si société établie en France) 842399008

% de détention 50,00

Adresse : N° 9 Voie RUE RENEPANHARD

Code postal 63118

Commune CEBAZAT

Pays FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination AURA RECRUTEMENT

N° SIREN (si société établie en France) 503930687

% de détention 25,00

Adresse : N° 13 Voie RUE DU TORPILLEUR SIROCCO

Code postal 63300

Commune THIERS

Pays FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination MDA

N° SIREN (si société établie en France) 505260265

% de détention 20,00

Adresse : N° 22 Voie PLACE CHARLES DE GAULLE

Code postal 03200

Commune VICHY

Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RESULTATS
ET DES PLUS-VALUES NETTES A LONG TERME
POUR L'IMPUTATION DES DEFICITS ET MOINS-VALUES
ANTERIEURS A L'ENTREE DANS LE GROUPE

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SAS L'ARIANE HOLDING

N° SIRET : 39390796900033

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :

SIE CLERMONT-FERRAND
BRD BERTHELOT

63000 Clermont-Ferrand

Exercice ouvert le : 01102023

clos le : 30092024

Néant * ☐

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)	19 % ⁽¹⁾	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise 1			
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-values à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession 2			
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport 3			
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI 4			
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : $1 - (2 + 3) + 4$ 5			

Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) (ou déficit : 2058 A ligne XJ) 6		34 396
Abandons de créances et subventions directes et indirectes 7		
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession 8		
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport 9		
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagees lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport 10		
Réévaluations libres 11		
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI 12		
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : $6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12$ 13		34 396

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotée

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

DETERMINATION DU RESULTAT DE LA SOCIETE
COMME SI ELLE ETAIT IMPOSEE SEPAREMENT

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SAS L'ARIANEHOLDING

N° SIRET : 3 9 3 9 0 7 9 6 9 0 0 0 3 3

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats : SIE CLERMONT-FERRAND
BRD BERTHELOT

Néant ☐ *

63000 Clermont-Ferrand

Exercice ouvert le : 01102023

clos le : 30092024

I - REINTEGRATIONS

Bénéfice comptable de l'exercice
(report de la ligne WA du 2058 A)

	E1	201 165
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A)	E2	112 844
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI	E9	
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058A	Z7	
TOTAL I	E3	314 009

II - DEDUCTIONS

Perte comptable de l'exercice
(report de la ligne WS du 2058 A)

Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058 A)	E5	279 613
Plus-values nettes à long terme	EY	
	E6	
	EZ	
	E7	
	E8	
	I9	

III - RESULTAT FISCAL

TOTAL II F1 279 613

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	F2	34 396
	Déficit (II-I)	F3	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		F4	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis) *		F6	
Résultat fiscal	Bénéfice	F8	34 396
	Déficit	F9	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SAS L'ARIANE HOLDING

Néant ☒ *

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :

SIE CLERMONT-FERRAND
BRD BERTHELOT

63000 Clermont-Ferrand

Exercice ouvert le : 01102023
clos le : 30092024

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies- 0 du CGI)	

I - SUIVI DES DÉFICITS *						
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)					M5	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI) (					M5 bis	
Déficits imputés					J9	
Déficits reportables					M6	
Déficits nés au titre de l'exercice					H8	
Total des déficits restant à reporter					H9	

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058Bbis déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME						
Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	A 15 %	A 19 %	A 19 % ou à 15 % imputables sur le résultat de l'exercice			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes: N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n°2058-not-sd et la notice 2032-sd.

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ETAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RESULTAT
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME
POUR LA DETERMINATION DU RESULTAT D'ENSEMBLE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : **SAS L'ARIANE HOLDING**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée

la déclaration de résultats : **SIE CLERMONT-FERRAND
BRD BERTHELOT**

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère ☐

(Résultat d'ensemble)

63000 Clermont-Ferrand

SIRET Société intégrée : **39390796900033**

Exercice ouvert le : **01102023**

clos le : **30092024**

Néant * ☐

A - RESULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA	34 396		CB	
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 B alinéa 4 du CGI)	CD				
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99% de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 al. 3 du CGI).				CE	
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 3 du CGI)	CF			CG	
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)	CH			CJ	
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL				
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CM			CN	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU			DV	
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CP				
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR			CS	
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT				
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU				
Autres régularisations (à détailler)	CV			CW	
TOTAL	CX	34 396		CY	
BENEFICE (CX-CY) ou DEFICIT (CY-CX)		CZ	34 396	DA	

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME	Cessions d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19%(3)	Taux de 15%	Taux de 0%	Taux de 19%(3)	Taux de 15%	Taux de 0%
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nette d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus ou moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins value nette à long terme d'ensemble (1) (art.223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	DI	DO
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins value nette à long terme d'ensemble (art.223 F alinéa 2 du CGI)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS-TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS-A8) ou moins-value (A8-BS) taux de 19 %	BR			A9		
TOTAL plus-values (ED-EF) ou moins-value (EF-ED) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus-values (3) (EE-EG) ou moins-value (EG-EE) taux de 0%			B5			B4

C - AUTRES PLUS-VALUES A 19 %	
Plus-values à 19% (art 210 F, 208 C 219-IV du CGI)	B3

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.

(2) Y compris amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.

(3) Le taux de 19% concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

ETAT DES RECTIFICATIONS APPORTEES AU RESULTAT ET AUX PLUS
ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME POUR LA DETERMINATION
DU RESULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE,
DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIETE MEMBRE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée sera jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SAS L'ARIANE HOLDING

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultat :

SIE CLERMONT-FERRAND
BRD BERTHELOT

63000 Clermont-Ferrand

SIRET Société intégrée : 39390796900033

Exercice ouvert le : 01102023

clos le : 30092024

Néant * ☒

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère ☐
(résultat d'ensemble)

A - RESULTAT						Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions									
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe						FA		FB									
Réintégration des abandons de créances, subventions directes et indirectes non pris en compte pour la détermination du résultat des exercices ouverts avant le 1er janvier 2019						FD		FE									
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe								FZ									
Autres régularisations (à détailler)						FG		FH									
TOTAL						FK		FL									
BENEFICE (2) FK - FL						FM		FN									
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME						Cessions d'immobilisations											
						Plus-values et réintégrations		Moins-values et déductions									
						Taux de 19 % (2)		Taux de 15 %		Taux de 0 %							
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe						GB		F2		F3		GF		F4		F5	
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (1)										F6		GG		F7		F8	
Autres régularisations (à détailler)						GC		F9		G1		GH		G2		G3	
Sous total						GD		G4		G5		GI		G6		G7	
Total Plus-values (GD-GI) ou moins-values (GI-GD) Taux de 19%						GE						GJ					
Total Plus-values (1) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15%								E8						E6			
Total Plus-values (1) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0%										E7						E5	

(1) Conformément à l'article 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(2) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

ETAT DES RECTIFICATIONS APPORTEES AU RESULTAT D'ENSEMBLE ET
AUX PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME D'ENSEMBLE
AU TITRE DES OPERATIONS LIEES A DES SOCIETES INTERMEDIAIRES
ET/OU L'ENTITE MERE NON RESIDENTE ET/OU LES SOCIETES ETRANGERES

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble pour chaque société dont les résultats transmis
au groupe sont concernés par ces rectifications. Une copie sera jointe à la déclaration de résultat de la filiale.)

1/1 (1)

Dénomination de la société mère :	SAS L'ARIANE HOLDING		
SIREN de la société mère :	393907969		
Dénomination de la société intégrée concernée par les rectifications :	SAS L'ARIANE HOLDING		
SIREN de la société intégrée :	393907969		
Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :	SIE CLERMONT-FERRAND BRD BERTHELOT 63000 Clermont-Ferrand		
Exercice ouvert le : 01102023	clos le : 30092024		
A - RESULTAT D'ENSEMBLE	Montants rapportés au résultat d'ensemble		Montants déduits du résultat d'ensemble
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime « mère-filles » perçus par une société du groupe d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 2) ²			MB
Provisions constituées ou reprises à raison d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (créances, risques, titres exclus du régime du long terme) (art. 223 B, alinéa 3)	MC		MD
Charges financières liées à l'acquisition des titres d'une société membre du groupe ou des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 6)	MI		
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (court terme) (art. 223 F)	ML		MO
TOTAL	MP		MQ

B - PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES NETTE A LONG TERME D'ENSEMBLE	Montants rapportés à la plus-value ou moins-value nette d'ensemble		Montants déduits de la plus-value ou moins-value nette d'ensemble	
	Plus et moins-values à long terme à 19 %	Plus et moins-values à long terme à 0 %	Plus et moins-values à long terme à 19 %	Plus et moins-values à long terme à 0 %
Provisions constituées à raison de la dépréciation des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reprises (art. 223 D, alinéa 4)	NA	ND	NG	NJ
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 F)	NB	NE	NH	NK
TOTAL	NC	NF	NI	NL

¹ La société mère devra numérotter ces tableaux 2058-PAP

² Par une société membre du groupe depuis plus d'un exercice

**ETAT DE SUIVI DES DEFICITS ORDINAIRES ET DES AMORTISSEMENTS REPORTABLES
D'UNE SOCIETE BENEFICIANT D'UNE BASE ELARGIE D'IMPUTATION
PREVUES AU 5 DE L'ARTICLE 223 I DU CGI**

Dénomination de la société titulaire du droit au report prévu

au 5 de l'article 223I :

N° SIRET :

Dénomination de la société mère du groupe : AUTR SAS L'ARIANE HOLDING

N° SIRET : 39390796900033

Exercice ouvert le : 01102023

clos le : 30092024

Bénéfice propre de l'exercice calculé dans les conditions prévues à l'article 223I 4 :

Somme des bénéfices de l'exercice calculés dans les conditions prévues à l'article 223I 4,
réalisés par les filiales de l'ancien groupe membres du nouveau groupe et sélectionnées
pour l'application du mécanisme d'imputation sur une base élargie :

Somme des bénéfices de l'exercice calculés dans les conditions prévues au 4 de l'article 223I, réalisés par les filiales de l'ancien groupe ayant donné leur accord pour faire partie du nouveau groupe et sélectionnées pour bénéficier du dispositif d'imputation sur une base élargie						
	N-5 et antérieures	N-4	N-3	N-2	N-1	Total
Date de clôture						
Déficit imputable						
Dont imputable sur une base élargie						
Déficit imputé sur le bénéfice propre de la société titulaire du déficit						
Déficit imputé sur une base élargie						
Déficit reportable						
Dont imputable sur une base élargie						

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ETAT DE DETERMINATION DES DEFICITS SUBIS PAR LES SOCIETES FILIALES DE L'ANCIEN GROUPE, POUR LESQUELS LA SOCIETE A DEMANDE UNE IMPUTATION ELARGIE (Y COMPRIS, LE CAS ECHEANT, LA SOCIETE MERE ABSORBEE)



Dénomination de la société mère titulaire des déficits
N° SIRET :

Dénomination de la société mère du groupe : AUTR SAS L'ARIANE HOLDING
N° SIRET : 39390796900033

Exercice ouvert le : 01102023

clos le : 30092024

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			N-5	N-4	N-3	N-2	N-1	Total
Déficits subis par chaque société restant dans le nouveau groupe								
Désignation de la société		Déficits ordinaires						
Désignation de la société		Déficits ordinaires						
Désignation de la société		Déficits ordinaires						
Somme des déficits subis par toutes les sociétés de l'ancien groupe appartenant à la branche apportée								
Déficits ordinaires								
Déficits de l'ancien groupe attribués à la société agréée								
Répartition par société des déficits permettant une imputation sur une base élargie								
Désignation de la société		Déficits ordinaires						
Désignation de la société		Déficits ordinaires						
Désignation de la société		Déficits ordinaires						
Montant total		Déficits ordinaires						

(1) à détailler sur l'extension correspondante.

(2) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux N° 2029H supplémentaires.

Numéroter chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet.

Porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

Par ailleurs, seul le dernier tableau devra comporter le total des colonnes.

Etats financiers au 30/09/2024

LIASSE INTEGRATION FISCALE



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Egalité
Fraternité

N° 2065-SD
(2024)

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)
Timbre à date du service

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le **01102023** et clos le **30092024** Régime simplifié d'imposition ☐ Régime réel normal ☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe ☒ Si PME innovante ☐ Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) ☐

A	IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société		Adresse du siège social
SAS L'ARIANE HOLDING		
SIRET	39390796900033	
Adresse du principal établissement		Ancienne adresse en cas de changement
Boulevard de l'Europe La Rodde 63360 GERZAT		

RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	01101999
SIRET	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :	

B	ACTIVITÉ	
Activités exercées	Activités des services financiers, hors ass	Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C	RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)	
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal 131 889	Bénéfice imposable à 15% 42 500
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%		Déficit

2. Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	PV exonérées (art. 238 quindecies)
	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	

3. Abattements sur le bénéfice et exonérations			
Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐	Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art 44 octies A ☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies ☐
Reprise d'entreprise en difficulté art.44 septies ☐	Zones franches d'activité art.44 quaterdecies ☐	Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐	Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies ☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies ☐		Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies ☐	Autres dispositifs ☐
Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI ☐

D	IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts		
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.		

E	CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)	
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%		

F	CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)	
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %		

G	ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4	
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre ☐		
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :		
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre ☐		
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :		
4- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, l'Etat de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays :		

H	COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? ☒ OUI Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE		
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : SECAC 36 Rue des Grand Prés 03100 Montluçon Tél : 04 70 28 10 57		
Nom et adresse du conseil : Tél :		
OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐ (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant :	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :	Date : 15012025 Lieu : MONTLUCON	
N° d'agrément :	Qualité et nom du signataire : Président, DROUILLAT Jean-Luc	
Signature :		
Examen de conformité fiscale (ECF) ☐	prestataire :	

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

[illegible]



REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

2029-B-SD

(2024)

LISTE DES SOCIETES MEMBRES DU GROUPE ET DES SOCIETES QUI ONT CESSE
D'ETRE MEMBRES DE CE GROUPE

(article 223 A du CGI)

Formulaire obligatoire
Article 46 quater 0-ZK annexe III du CGI

Dénomination de la société mère : SAS L'ARIANEHOLDING

N° SIRET de la société mère : 39390796900033

Exercice ouvert le : 01102023

clos le : 30092024

IA - Liste des sociétés résidentes membres du groupe au titre de l'exercice liquidé

Sociétés du périmètre d'intégration fiscale		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)		1er exercice d'entrée dans l'intégration fiscale (oui/non) (1)	Taux de détention par la société mère ou société mère non résidente	
					Directe (2)	Indirecte (2)
Siren	393907969	Adresse		NON		
Forme Juridique	SAS					
Dénomination	L'ARIANE HOLDING					
Adresse	Boulevard de l'Europe					
	63360 GERZAT					
Siren	343791810	Adresse		NON	99,41	
Forme Juridique	SAS					
Dénomination	A.T.I.					
Adresse	Chemin des Coutures					
	03410 SAINT-VICTOR					

IB - Liste des sociétés intermédiaires, de l'entité mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice liquidé

Identification des sociétés		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)		Statut de l'entreprise	Taux de détention par la société mère non résidente	
					Directe (2)	Indirecte (2)
Siren		Adresse				
Forme Juridique						
Dénomination						
Adresse						
Siren		Adresse				
Forme Juridique						
Dénomination						
Adresse						

II A - Liste des sociétés résidentes qui ont cessé d'être membre du groupe au titre de l'exercice liquidé

Dénomination des sociétés		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)	
Siren		Adresse	
Forme Juridique			
Dénomination			
Adresse			
Siren		Adresse	
Forme Juridique			
Dénomination			
Adresse			

II B - Liste des sociétés qui ont cessé d'être intermédiaires, mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice liquidé

Dénomination des sociétés		Adresse du principal établissement		Statut de l'entreprise
Siren		Adresse		
Forme Juridique				
Dénomination				
Adresse				
Siren		Adresse		
Forme Juridique				
Dénomination				
Adresse				

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES
MISE A JOUR DE LA LISTE DES SOCIETES DU GROUPE
POUR L'EXERCICE SUIVANT
(article 223 A du CGI)

2029-B-bis-SD
(2024)

Formulaire obligatoire
Article 46 quater 0-ZD annexe III du CGI

Dénomination de la société mère : SAS L'ARIANE HOLDING

N° SIRET de la société mère : 39390796900033

Exercice ouvert le : 01/10/2024

clos le : 30/09/2025

I A - Liste des sociétés résidentes membres du groupe au titre de l'exercice suivant

Sociétés du périmètre d'intégration fiscale		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)		1er exercice d'entrée dans l'intégration fiscale (oui/non) (1)	Taux de détention par la société mère ou société mère non résidente	
					Directe (2)	Indirecte (2)
Siren	393907969	Adresse		NON		
Forme Juridique	SAS					
Dénomination	L'ARIANE HOLDING					
Adresse	Boulevard de l'Europe					
	63360 GERZAT					
Siren	343791810	Adresse		NON	99,41	
Forme Juridique	SAS					
Dénomination	A.T.I.					
Adresse	Chemin des Coutures					
	03410 SAINT-VICTOR					

I B - Liste des sociétés intermédiaires, de l'entité mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice suivant

Identification des sociétés		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)		Impôt étranger équivalent à l'IS auquel la société est soumise	Statut de l'entreprise	Taux de détention par la société mère non résidente	
						Directe (2)	Indirecte (2)
Siren		Adresse					
Forme Juridique							
Dénomination							
Adresse							
Siren		Adresse					
Forme Juridique							
Dénomination							
Adresse							

II A - Liste des sociétés résidentes qui cessent d'être membres du groupe au titre de l'exercice suivant

Dénomination des sociétés		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)	
Siren		Adresse	
Forme Juridique			
Dénomination			
Adresse			
Siren		Adresse	
Forme Juridique			
Dénomination			
Adresse			

II B - Liste des sociétés qui ont cessé d'être intermédiaires, mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice suivant

Dénomination des sociétés		Adresse du principal établissement		Statut de l'entreprise
Siren		Adresse		
Forme Juridique				
Dénomination				
Adresse				
Siren		Adresse		
Forme Juridique				
Dénomination				
Adresse				

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

ETAT DES RECTIFICATIONS APORTEES AU RESULTAT
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME
POUR LA DETERMINATION DU RESULTAT D'ENSEMBLE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : **SAS L'ARIANE HOLDING**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats : **SIE CLERMONT-FERRAND
BRD BERT HELOT**

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère



(Résultat d'ensemble)

63000 Clermont-Ferrand

SIRET Société intégrée : **39390796900033**

Exercice ouvert le : **01102023**

clos le : **30092024**

Néant * ☐

A - RESULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions			
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA	174 389		CB			
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 B alinéa 4 du CGI)	CD						
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99% de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 al. 3 du CGI).				CE			
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 3 du CGI)	CF			CG			
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)	CH			CJ			
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL						
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CM			CN			
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU			DV			
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CP						
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR			CS			
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT						
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU						
Autres régularisations (à détailler)	CV			CW			
TOTAL	CX	174 389		CY			
BENEFICE (CX-CY) ou DEFICIT (CY-CX)		CZ	174 389	DA			
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME		Cessions d'immobilisations					
		Plus-values et réintégrations		Moins-values et déductions			
		Taux de 19%(3)	Taux de 15%	Taux de 0%	Taux de 19%(3)	Taux de 15%	Taux de 0%
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nette d'ensemble	BT		B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société et reprises correspondantes	BU		C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus ou moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins value nette à long terme d'ensemble (1) (art.223 F alinéa 1 du CGI)	BV		C8	C9	A3	DI	DO
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins value nette à long terme d'ensemble (art.223 F alinéa 2 du CGI)	BW		DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX		D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY		D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ		D9	EA	A7	EB	EC
SOUS-TOTAL		BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS-A8) ou moins-value (A8-BS) taux de 19 %		BR			A9		
TOTAL plus-values (ED-EF) ou moins-value (EF-ED) taux de 15 %			B7			B6	
TOTAL plus-values (3) (EE-EG) ou moins-value (EG-EE) taux de 0 %				B5			B4
C - AUTRES PLUS-VALUES A 19 %							
Plus-values à 19% (art 210 F, 208 C et 219-IV du CGI)				B3			

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.

(2) Y compris amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.

(3) Le taux de 19% concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

ETAT DES RECTIFICATIONS APPORTEES AU RESULTAT ET AUX PLUS
ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME POUR LA DETERMINATION
DU RESULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE,
DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIETE MEMBRE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée sera jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : **SAS L'ARIANE HOLDING**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultat :

SIE CLERMONT-FERRAND
BRD BERTHELOT

63000 Clermont-Ferrand

SIRET Société intégrée : **39390796900033**

Exercice ouvert le : **01102023**

clos le : **30092024**

Néant * ☒

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère ☒
(résultat d'ensemble)

A - RESULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions									
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe		FA		FB									
Réintégration des abandons de créances, subventions directes et indirectes, non pris en compte pour la détermination du résultat des exercices ouverts avant le 1er janvier 2019		FD		FE									
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe				FZ									
Autres régularisations (à détailler)		FG		FH									
TOTAL		FK		FL									
BENEFICE (2) FK - FL		FM		FN									
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME		Cessions d'immobilisations											
		Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions								
		Taux de 19 % (2)		Taux de 15 %	Taux de 0 %		Taux de 19 % (2)	Taux de 15 %	Taux de 0 %				
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe		GB		F2		F3		GF		F4		F5	
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (1)						F6		GG		F7		F8	
Autres régularisations (à détailler)		GC		F9		G1		GH		G2		G3	
Sous total		GD		G4		G5		GI		G6		G7	
Total Plus-values (GD-GI) ou moins-values (GI-GD) Taux de 19%		GE						GJ					
Total Plus-values (1) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15%				E8						E6			
Total Plus-values (1) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0%						E7						E5	

(1) Conformément à l'article 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(2) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

TAB

(1)

Dénomination de la société mère :	SAS L'ARIANE HOLDING
-----------------------------------	-----------------------------

SIE CLERMONT-FERRAND

BRD BERTHELOT

63000 Clermont-Ferrand

Exercice ouvert le : 01102023

clos le : 30092024

Nombre de sociétés intégrées

BD	2
----	---

Néant * ☐

Dénomination de la société fille AA puis N° SIRET AB	Bénéfice		Déficit		Autres plus-values à 19 % (210 F, 238 bis JA, 208 C et 219 IV du CGI)		Plus et moins-values à long terme à 19 % (montant précédé du signe + ou - selon le cas)		Plus et moins-values à long terme à 15 % (montant précédé du signe + ou - selon le cas)		Plus et moins-values à long terme à 0 % (montant précédé du signe + ou - selon le cas)	
	AC		AD		AK		AF		AE		EL	
SAS L'ARIANE HOLDING												
3 9 3 9 0 7 9 6 9 0 0 0 3 3	34 396											
SAS A.T.I.												
3 4 3 7 9 1 8 1 0 0 0 0 3 3	139 993											
SOUS-TOTAL	BE	174 389	BF									
Résultat d'ensemble - Bénéfice (col. AC - AD en BA) - Déficit (col. AD - AC en BB)	BA	174 389	BB									
Autres plus-values à 19% (total algébrique de la colonne AK en AL)					AL							
Plus-values et moins-values à long terme (Total algébrique de la colonne AF en AG, AE en BC et EL en BG)							AG		BC		BG	

Dans ce cas, il convient :- de numérototer chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet :

- de porter le nombre total de tableaux n° 2058 TS souscrits en bas à droite de cette même case.

Par ailleurs, seul le dernier tableau devra comporter le total des colonnes AC et AD, ainsi que les montants à inscrire cases BA, BB, AG, BC, BG.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL
ET DES PLUS-VALUES A LONG TERME D'ENSEMBLE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère : **SAS L'ARIANE HOLDING**

N° SIRET : 39390796900033

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats : **SIE CLERMONT-FERRAND
BRD BERTHELOT**

63000 Clermont-Ferrand

Exercice ouvert le : **01102023**

clos le : **30092024**

Néant * ☐

I - RESULTAT FISCAL D'ENSEMBLE			
Chiffre d'affaires de l'ensemble des sociétés intégrées		HV	9 595 192
Plus-values à 19% (art. 210 F ⁽¹⁾ , 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)		HQ	
Quote-part de frais et charges appliquée au montant brut des plus-values et relative aux plus ou moins values de cession de titres de participation neutralisées au titre d'un exercice ouvert avant 2019		HI	
Réintégration des charges financières (CGI, art. 223 B- 6ème alinéa)		HA	
Réintégration des charges financières nettes conformément aux dispositions de l'article 223 B bis du CGI		HF	
Abattement sur le bénéfice et exonération : montant excédant la limite d'exonération pour l'ensemble du groupe		HZ	
Déduction du résultat net d'ensemble de cession ou de concession de brevets et actifs assimilés imposé au taux de 10 %		HM	
Déduction des charges financières nettes en report (CGI, art. 223 B bis)		HJ	
Résultat d'ensemble avant imputation des déficits reportables	Bénéfice	HB	174 389
	Déficit	HC	
Plus-values d'ensemble imputées sur le déficit d'ensemble		HD	
Résultat net d'ensemble de cession, de concession ou de sous-concession imputé sur le déficit d'ensemble		HN	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		HE	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice *		HG	
RESULTAT FISCAL	Bénéfice	HK	174 389
	Déficit	HL	

II - PLUS-VALUES A LONG TERME D'ENSEMBLE					
	19 %		15 %		0 %
imposables	IA		Z1		EM
imputées sur le déficit d'ensemble de l'exercice	IB		Z2		EN
imputées sur les moins-values correspondantes nettes à long terme antérieures	IC		Z3		EO
imputées sur les déficits antérieurs	ID		Z4		EP
Total : cases IB à ID, Z2 à Z4 et/ou cases EN à EP	IE		Z5		EQ
imposées au taux réduit : cases Z1 - Z5 et/ou cases EM - EQ et/ou cases IA - IE	IF		Z6		ER

(1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

ETAT DE SUIVI DES DEFICITS D'ENSEMBLE
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES A LONG TERME D'ENSEMBLE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société : SAS L'ARIANE HOLDING

Néant ☒ *

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :
SIE CLERMONT-FERRAND
BRD BERTHELOT

63000 Clermont-Ferrand
Exercice ouvert le : 01102023
clos le : 30092024

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19 %	NE	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	NC	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	ND	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies- 0 du CGI)	NB	

I - SUIVI DES DEFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	KC	
Déficits imputés (report lignes HG, ID, Z4 et EP du tableau 2058RG) *	KD	
Déficits reportables (différence KC - KD)	KE	
Déficits nés au titre de l'exercice (report ligne HL du tableau 2058 RG)	JC	
Total des déficits restant à reporter (somme KE + JC)	JD	

II - ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES MOINS-VALUES A LONG TERME

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	A 15 %	A 19 %	A 19 % ou à 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 et 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1)			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n°2058-not-sd et la notice 2032-sd.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES SUBVENTIONS ET ABANDONS DE CRÉANCES NON RETENUS
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE
À COMPTER DU 1^{er} JANVIER 1992 ET AVANT LE 1^{er} JANVIER 2019



(6)

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère : **SAS L'ARIANE HOLDING**

N° SIRET : 39390796900033

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats : **SIE CLERMONT-FERRAND
BRD BERTHELOT**

63000 Clermont-Ferrand

Exercice ouvert le : **01102023**

clos le : **30092024**

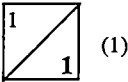
Néant * ☒

Dénomination des sociétés	Subventions indirectes sur cessions d'immobilisations		Autres subventions et abandons de créances		
	Allouées (1)	Reçues (2)	Alloués		Reçus (4)
			déductibles (3)	non déductibles (1)	
1	2	3	4	5	6
SAS L'ARIANE HOLDING					
SAS, Sté par actions simplifiée					
SAS A.T.I.					
SAS, Sté par actions simplifiée					
TOTAL					

- (1) Ces subventions ou abandons doivent être rapportés au résultat propre de la société.
(2) Ces subventions ou abandons doivent être rapportés au résultat propre de la société et déduits du résultat d'ensemble.
(3) Ces subventions ou abandons ont été rapportés au résultat d'ensemble.
(4) Ces subventions ou abandons ont été déduits du résultat d'ensemble s'ils sont compris explicitement ou implicitement dans le résultat imposable de la société.
(5) Subventions sur cessions d'immobilisations : cumul des sommes depuis l'entrée dans le groupe.
Autres subventions : cumul des sommes reçues ou allouées au cours des 4 exercices précédents.
(6) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux N° 2058 SG supplémentaires.
Dans ce cas, il convient :
- de numéroté chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet ;
- de porter le nombre total de tableaux n° 2058 SG souscrits en bas à droite de cette même case.
Par ailleurs, seul le dernier tableau devra comporter le total des colonnes.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

ETAT DES CREDITS D'IMPOT
ET CREANCES IMPUTABLES



(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère : SAS L'ARIANE HOLDING

N° SIRET 3 9 3 9 0 7 9 6 9 0 0 0 3 3

SIE CLERMONT-FERRAND

Adresse du service des impôts des entreprises BRD BERTHELOT

où est déposée la déclaration de résultats :

63000 Clermont-Ferrand

clos le : 30092024

Exercice ouvert le : 01102023

Néant * ☐

SIREN et dénomination des sociétés	Réduction et crédit d'impôt	Montant du crédit d'impôt	Créances report en arrière des déficits antérieurs des filiales		Précision sur l'utilisation des crédits d'impôt (Utilisation de la valeur AUT)
			Cédées à la mère	Utilisées par la mère	
1	2	3	4	5	6
SAS A.T.I. SAS, Sté par actions 343791810	MEC - Réduction d'impôt au titre du mécénat	900			
TOTAL					

LE

LF

Montant total par type de réduction et de crédit d'impôt au titre du résultat d'ensemble

Type de réduction et de crédit d'impôt	Total
MEC - Réduction d'impôt au titre du mécénat	900

Ventilation des crédits d'impôt

SIREN et dénomination des sociétés	Crédits reportables	Crédits non reportables et restituables	Crédits non reportables et non restituables
SAS L'ARIANE HOLDING 393907969			
SAS A.T.I. 343791810			
TOTAL	LK	LM	LN

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux N° 2058 CG supplémentaires.

Dans ce cas, il convient : - de numérotter chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet;

- de porter le nombre total de tableaux N° 2058 CG souscrits en bas à droite de cette même case.

Par ailleurs, seul le dernier tableau devra comporter le total des colonnes LA, LO, LI, LH, LJ, LC, LE, LF, LK, LM et LN.

(2) Indiquer sur la première ligne la nature du crédit d'impôt et sur la deuxième ligne le montant correspondant. Si une filiale dispose de plusieurs crédits d'impôts, la société mère remplit autant de lignes que de crédits d'impôts.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

ETAT DES PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES DE CESSON
D'ELEMENTS D'ACTIF IMMOBILISE ENTRE SOCIETES DU GROUPE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère :	SAS L'ARIANE HOLDING
SIREN de la société mère :	3 9 3 9 0 7 9 6 9
Adresse du Service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration d'ensemble de résultats :	SIE CLERMONT - FERRAND BRD BERT HELOT 63000 Clermont-Ferrand
Exercice ouvert le : 01102023	clos le : 30092024

SUIVI DES PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES DE CESSON NON RETENUES POUR LE CALCUL DU RESULTAT OU DE LA PLUS-VALUE OU MOINS-VALUE NETTE
A LONG TERME D'ENSEMBLE AU TITRE D'EXERCICES ANTERIEURS ET NON ENCORE RAPPORTEES OU DEDUITES

Bien NO	Propriétaires successifs NP	Valeur d'origine NQ	Amortissements déduits NR	Suppléments d'amortissements NS	Plus-values et moins-values non retenues pour le calcul de la plus-value ou moins-value nette à long-terme d'ensemble au titre d'un exercice ouvert avant le 1er janvier 2019	
					Plus-value ou moins-value sur titre de participation non encore imposée	Quote-part de frais et charges non encore appliquée (CGI, art. 223 F, al. 3)
					☐	☐
					☐	☐
					☐	☐
					☐	☐
					☐	☐

Plus ou moins values non encore imposées ⁴ NT									
Plus-values				Moins-values				Plus-value ou moins-value sur titre de participation non encore imposée	Quote-part de frais et charges non encore appliquée (CGI, art. 223 F, al. 3)
Taux de droit commun	Taux de 19 %	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de droit commun	Taux de 19 %	Taux de 15 %	Taux de 0 %		
								☐	☐
								☐	☐
								☐	☐
								☐	☐
								☐	☐

1 Valeur d'origine du bien cédé, mentionnée au 2 du II de l'article 46 quater-0 ZH de l'annexe III au CGI et inscrite au bilan de la société du groupe qui a effectué la première cession ou au bilan de la société absorbée dans les cas prévus au BOI-IS-GPE-50-50-10 au II-C-1 n°250.
2 Cumul des amortissements effectivement déduits pendant la période d'utilisation du bien par les sociétés du groupe
3 Cumul des amortissements réintégrés au résultat d'ensemble en application du 1 du II de l'article 46 quater-0 ZH de l'annexe III au CGI.
4 Pour les immobilisations revêtant la nature de titres d'une société du groupe uniquement; mentionner le montant cumulé des plus-values ou moins-values qui n'ont pas été retenues pour le calcul du résultat ou de la plus-value ou moins-value nette à long terme d'ensemble en application de l'article 223 F du code général des impôts.



RÉPUBLIQUE

FRANÇAISE

Liberté

Egalité

Fraternité

N° 2058 PAP2024

Formulaire obligatoire (article 223 A à U
du Code général des impôts)

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

ETAT DES RECTIFICATIONS APORTEES AU RESULTAT D'ENSEMBLE ET
AUX PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME D'ENSEMBLE
AU TITRE DES OPERATIONS LIEES A DES SOCIETES INTERMEDIAIRES
ET/OU L'ENTITE MERE NON RESIDENTE ET/OU LES SOCIETES ETRANGERES(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble pour chaque société dont les résultats transmis
au groupe sont concernés par ces rectifications. Une copie sera jointe à la déclaration de résultat de la filiale.)

1
1

(1)

Dénomination de la société mère :	SAS L'ARIANE HOLDING		
SIREN de la société mère :	393907969		
Dénomination de la société intégrée concernée par les rectifications :	SAS L'ARIANE HOLDING		
SIREN de la société intégrée :	393907969		
Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :	SIE CLERMONT-FERRAND BRD BERTHELOT 63000 Clermont-Ferrand		
Exercice ouvert le : 01102023	clos le : 30092024		
A - RESULTAT D'ENSEMBLE	Montants rapportés au résultat d'ensemble		Montants déduits du résultat d'ensemble
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime « mère-filles » perçus par une société du groupe d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 2) ²		MB	
Provisions constituées ou reprises à raison d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (créances, risques, titres exclus du régime du long terme) (art. 223 B, alinéa 3)	MC	MD	
Charges financières liées à l'acquisition des titres d'une société membre du groupe ou des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 6)	MI		
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (court terme) (art. 223 F)	ML	MO	
TOTAL	MP	MQ	

B - PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES NETTE A LONG TERME D'ENSEMBLE	Montants rapportés à la plus-value ou moins-value nette d'ensemble		Montants déduits de la plus-value ou moins-value nette d'ensemble	
	Plus et moins-values à long terme à 19 %	Plus et moins-values à long terme à 0 %	Plus et moins-values à long terme à 19 %	Plus et moins-values à long terme à 0 %
Provisions constituées à raison de la dépréciation des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reprises (art. 223 D, alinéa 4)	NA	ND	NG	NJ
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 F)	NB	NE	NH	NK
TOTAL	NC	NF	NI	NL

¹ La société mère devra numérotter ces tableaux 2058-PAP² Par une société membre du groupe depuis plus d'un exercice

ETAT DE DETERMINATION DES DEFICITS SUBIS PAR LES SOCIETES FILIALES DE L'ANCIEN GROUPE, ET PAR CELLES ABSORBEES OU SCINDEE AU PROFIT DE CES DERNIERES, POUR LESQUELS LA SOCIETE A DEMANDE UNE IMPUTATION ELARGIE (Y COMPRIS LE CAS ECHEANT PAR LA SOCIETE MERE ABSORBEE)

1
(2)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		N-5 et antérieures	N-4	N-3	N-2	N-1	Total imputable sur une base élargie
Déficits subis par chaque société restant dans le nouveau groupe, et par celles absorbées ou scindées au profit de ces dernières (1)							
Désignation de la société ou de la société absorbée	Désignation de la société absorbante	Déficit ordinaire					
Somme des déficits subis par toutes les sociétés de l'ancien groupe							
Déficits ordinaires							
Déficits de l'ancien groupe attribués à la société agréée							
Répartition par société des déficits permettant une imputation sur une base élargie (1)							
Désignation de la société ou de la société absorbée	Désignation de la société absorbante	Déficit ordinaire					
Montant total imputable sur une base élargie							

(1) à détailler sur l'extension correspondante.

(2) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux N° 2029E supplémentaires.

Numéroter chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet.

Porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

Par ailleurs, seul le dernier tableau devra comporter le total des colonnes.

**ETAT DE SUIVI DES DEFICITS ORDINAIRES ET DES AMORTISSEMENTS REPORTABLES
D'UNE SOCIETE BENEFICIAIRE D'UNE BASE ELARGIE D'IMPUTATION
PREVUES AU 5 DE L'ARTICLE 223 I DU CGI**

Dénomination de la société titulaire du droit au report prévu
au 5 de l'article 223I :

N° SIRET :

Dénomination de la société mère du groupe : AUTR SAS L'ARIANE HOLDING

N° SIRET : 39390796900033

Exercice ouvert le : 01102023

clos le : 30092024

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Bénéfice propre de l'exercice calculé dans les conditions prévues à l'article 223I 4 :

Somme des bénéfices de l'exercice calculés dans les conditions prévues à l'article 223I 4,
réalisés par les filiales de l'ancien groupe membres du nouveau groupe et sélectionnés
pour l'application du mécanisme d'imputation sur une base élargie :

Somme des bénéfices de l'exercice calculés dans les conditions prévues au 4 de l'article 223I, réalisés par les filiales de l'ancien groupe ayant donné leur accord pour faire partie du nouveau groupe et sélectionnés pour bénéficier du dispositif d'imputation sur une base élargie						
	N-5 et antérieures	N-4	N-3	N-2	N-1	Total
Date de clôture						
Déficit imputable						
Dont imputable sur une base élargie						
Déficit imputé sur le bénéfice propre de la société titulaire du déficit						
Déficit imputé sur une base élargie						
Déficit reportable						
Dont imputable sur une base élargie						

**CALCUL DES DEFICITS REPORTABLES PERDUS A LA SUITE DE LA
SORTIE DU NOUVEAU GROUPE DE SOCIETES MEMBRES DE L'ANCIEN GROUPE**
Article 223 R dernier alinéa du CGI

Dénomination de la société titulaire du droit au report prévu
au 5 de l'article 223I :

N° SIRET :

Dénomination de la société mère du groupe : SAS L'ARIANE HOLDING

N° SIRET : 39390796900033

Exercice ouvert le : 01102023

clos le : 30092024

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Dénomination des sociétés sorties du groupe et des sociétés absorbées à leur profit dans l'ancien groupe :

I - DEFICIT

Montant initial du déficit transmis à la société titulaire du déficit	A	
Montant du déficit déjà imputé ou perdu en application de l'article 223R	B	
Somme des déficits correspondant à des sociétés sorties du groupe, et aux sociétés absorbées ou scindées à leur profit dans l'ancien groupe (en cumul)	C	
Différence (si > 0) à déduire du déficit reportable	D soit C - B	

II - CONSEQUENCES SUR LE DEFICIT REPORTABLE

DEFICIT ORDINAIRE	N-5 et antérieures	N-4	N-3	N-2	N-1	Total
Date de clôture						
Déficit imputable						
Dont imputable sur une base élargie						
Déficit perdu D						
Réduction de la base d'imputation élargie D						
Déficit reportable						
Dont imputable sur une base élargie						

ETAT DE DETERMINATION DES DEFICITS SUBIS PAR LES SOCIETES FILIALES DE L'ANCIEN GROUPE, POUR LESQUELS LA SOCIETE A DEMANDE UNE IMPUTATION ELARGIE (Y COMPRIS, LE CAS ECHEANT, LA SOCIETE MERE ABSORBEE)



Dénomination de la société mère titulaire des déficits
N° SIRET :

Dénomination de la société mère du groupe : AUTR SAS L'ARIANE HOLDING
N° SIRET : 39390796900033

Exercice ouvert le : 01102023

clos le : 30092024

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			N-5	N-4	N-3	N-2	N-1	Total
Déficits subis par chaque société restant dans le nouveau groupe								
Désignation de la société		Déficits ordinaires						
Désignation de la société		Déficits ordinaires						
Désignation de la société		Déficits ordinaires						
Somme des déficits subis par toutes les sociétés de l'ancien groupe appartenant à la branche apportée								
Déficits ordinaires								
Déficits de l'ancien groupe attribués à la société agréée								
Répartition par société des déficits permettant une imputation sur une base élargie								
Désignation de la société		Déficits ordinaires						
Désignation de la société		Déficits ordinaires						
Désignation de la société		Déficits ordinaires						
Montant total		Déficits ordinaires						

(1) à détailler sur l'extension correspondante.

(2) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux N° 2029H supplémentaires.

Numéroter chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet.

Porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

Par ailleurs, seul le dernier tableau devra comporter le total des colonnes.

Premium Expertise S



**ABSCISSE
COMPTA**

by Premium Expertise S

LYON

40, Rue Laure Diebold
69009 LYON
Tél. 04 78 83 41 41
Mail : contact@abscisse-compta.fr

HEYRIEUX

988 Av. du 19 mars 1962
38540 HEYRIEUX
Tél. 04 72 09 66 40
Mail : contact@abscisse-compta.fr



COBEX

by Premium Expertise S

SAINT POURÇAIN SUR SIOULE

14, Quai de la Ronde
03500 ST POURÇAIN / SIOULE
Tél. 04 70 45 34 99
Mail : contact@cobex.fr

VICHY

1, Rue du Parc
03200 VICHY
Tél. 04 70 96 11 89
Mail : contact@cobex.fr



**AUDIT
CENTRE FRANCE**

by Premium Expertise S

MONTLUÇON

36, Rue des Grands Prés
03100 MONTLUÇON
Tél. 04 70 28 10 57
Mail : contact@auditcentrefrance.fr



SECAC

by Premium Expertise S

MONTLUÇON

36, Rue des Grands Prés
03100 MONTLUÇON
Tél. 04 70 28 10 57
Mail : secac.montlucon@secac.fr

VICHY

1, Rue du Parc
03200 VICHY
Tél. 04 70 98 76 96
Mail : secac.vichy@secac.fr

CLERMONT - FERRAND

5, Rue Louis Blériot
63100 CLERMONT-FERRAND
Tél. 04 73 34 31 42
Mail : secac.clermont@secac.fr

NEVERS

15, Rue de la Chaussée
58000 NEVERS
Tél. 03 86 36 91 00
Mail : secac.nevers@secac.fr



Mourgues & Associés

by Premium Expertise S

LE PUY-EN-VELAY

7, Boulevard Saint Louis
43000 LE PUY-EN-VELAY
Tél. 04 71 05 88 90
Mail : contact@mourgues-associes.fr

MONISTROL

15, Av. du Général Leclerc
43120 Monistrol sur Loire
Tél. 04 71 65 56 08
Mail : contact@mourgues-associes.fr



**PREMIUM
ADMINISTRATION
& FINANCES**

by Premium Expertise S

MONTLUÇON

23, Rue Saint Jean
03100 MONTLUÇON
Tél. 04 70 28 10 57
Mail : contact@p-a-f.fr



Etats financiers au 30/09/2024

ANNEXE

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 311 886 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 398 330 euros** et un total **charges de 197 166 euros**, dégageant ainsi un **résultat de 201 165 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/10/2023** et finit le **30/09/2024**.
Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Règles et Méthodes Comptables

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Faits caractéristiques

DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

La société L'ARIANE HOLDING est tête de groupe pour l'application du régime d'intégration fiscale prévue aux articles 223 A et 223 Q du Code Général des Impôts.

Le résultat fiscal de la société, comme si elle n'avait pas fait partie d'un régime de groupe, aurait été égal à 34 395 € et la charge d'impôt aurait été de 5 159 €.

ABANDON DE COMPTE COURANT AVEC CLAUSE DE RETOUR A MEILLEUR FORTUNE

Au titre de l'exercice clos au 30/09/2020, la SAS L'ARIANE a consenti un abandon de compte courant d'associé avec clause de retour à meilleure fortune au profit de la SAS A.T.I pour un montant de 60 000 €.

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/09/2024
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport	17 075		6 490			23 565
	Matériel de bureau, mobilier	618					618
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	17 693		6 490			24 183
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	869 447		127 847			997 294
	Autres titres immobilisés	224					224
	Prêts et autres immobilisations financières	1 099		283			1 381
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	870 770		128 130			998 899
TOTAL		888 463		134 620			1 023 082

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/09/2024
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport	17 075	1 905		18 980
	Matériel de bureau, mobilier	618			618
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	17 693	1 905		19 598
TOTAL		17 693	1 905		19 598

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et aut	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et aut	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	30/09/2024
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières	22 240			22 240
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	22 240			22 240
TOTAL GENERAL		22 240			22 240
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

		30/09/2024	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations	701 021	127 847	573 174
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	1 381		1 381
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	4 880	4 880	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	1 606	1 606	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	4 210	4 210	
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avances	2 403	2 403	
	TOTAL DES CREANCES	715 502	140 946	574 555
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		30/09/2024	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	93	93		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	7 673	7 673		
	Personnel et comptes rattachés	7 942	7 942		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 039	5 039		
	Impôts sur les bénéfices	28 019	28 019		
	Taxes sur la valeur ajoutée	1 818	1 818		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	1 005	1 005		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	30 254	30 254		
	Autres dettes	3 069	3 069		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	84 912	84 912		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Produits à recevoir

		30/09/2024
Total des Produits à recevoir		1 381
Autres immobilisations financières		1 381
INT.COURS/AUTRES IMMO FI	1 381	

Charges à payer

30/09/2024

Total des Charges à payer		13 246
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit BANQUES INTERETS COURUS	93	93
Dettes fournisseurs et comptes rattachés FOURNIS.FACT.NON PARVENUE	5 188	5 188
Dettes fiscales et sociales CONGES A PAYER ORG.SOC. CH./CONGES PAYES ETAT AUTRES CH. À PAYER	4 800 2 208 957	7 965

Capital social

30/09/2024		Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	600,00	40,0000	24 000,00
	Emises pendant l'exercice			
	Remboursées pendant l'exercice			
	Du capital social fin d'exercice	600,00	40,0000	24 000,00

Ventilation du chiffre d'affaires

	France	Export	Total
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens			
Production vendue de travaux			
Production vendue de services	107 159		107 159
TOTAL	107 159		107 159

--

Honoraires des Commissaires aux Comptes

30/09/2024	30/09/2023	%	%	30/09/2024	30/09/2023	%	%

Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur SEREC	1 345	1 220	100,00	100,00				
Filiales intégrées globalement								
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Emetteur SEREC								
Filiales intégrées globalement								
Sous-total	1 345	1 220	100,00	100,00				
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
Sous-total								
TOTAL	1 345	1 220	100,00	100,00				

Filiales et participations



30/09/2024

	Capital	Capitaux propres	Quote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus	
				Brute	Nette
A. Renseignements détaillés					
1. Filiales (Plus de 50 %)					
SCI DU COQUET 2	3 000	(83 935)	99,67	2 990	2 990
SAS A.T.I.	472 500	842 011	99,41	112 577	112 577
SAS AURA MAINTENANCE INDUSTRIE SERVICE	9 000	(13 686)	98,00	8 820	8 820
SCI A & D	60 980	121 991	95,00	57 931	57 931
SCI L'ARIANE IMMO	30 490	42 069	95,00	28 965	28 965
SAS ATI.COM	37 170	(399 706)	94,24	22 240	
SCI D'ARGENTIERES	5 000	289 434	85,00	4 250	4 250
2. Participations (10 à 50 %)					
SCI JUROMA	10 000	33 036	50,00	5 000	5 000
SAS HOLDING MECAMAIN	17 000	208 364	50,00	8 500	8 500
SAS AURA RECRUTEMENT	100 000	860 622	25,00	25 000	25 000
SAS MDA	100 000	3 586 039	20,00	20 000	20 000
	Prêts et avances consentis	Montant des cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés
1. Filiales (Plus de 50 %)					
SCI DU COQUET 2	274 606		18 998	(24 322)	
SAS A.T.I.	62 229		9 488 033	202 575	
SAS AURA MAINTENANCE INDUSTRIE SERVICE	20 629		249 844	(31 788)	
SCI A & D	187 375		93 834	61 012	57 961
SCI L'ARIANE IMMO	45 937		8 160	7 145	6 787
SAS ATI.COM	438		1 460 010	6 080	
SCI D'ARGENTIERES	33 000		100 186	56 543	
2. Participations (10 à 50 %)					
SCI JUROMA	76 306		140 988	39 514	
SAS HOLDING MECAMAIN	3 500			(8 022)	
SAS AURA RECRUTEMENT			4 798 058	254 624	37 500
SAS MDA			13 356 155	595 623	100 000
B. Renseignements globaux	Filiales non reprises en A		Participations non reprises en A		
	françaises	étrangères	françaises	étrangères	
Capital					
Capitaux propres					
Quote part détenue en pourcentage					
Valeur comptable des titres détenus - Brute					
Valeur comptable des titres détenus - Nette					
Prêts et avances consentis					
Montant des cautions et avals					
Chiffre d'affaires					
Résultat du dernier exercice clos					
Dividendes encaissés					

Etats financiers au 30/09/2024

LIASSE FISCALE

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le **01102023** et clos le **30092024** Régime simplifié d'imposition ☐ Régime réel normal ☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe ☐ Si PME innovante ☐ Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) ☐

A	IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE
Désignation de la société	
SAS L'ARIANE HOLDING	
SIRET	39390796900033
Adresse du principal établissement	
Boulevard de l'Europe La Rodde 63360 GERZAT	
Ancienne adresse en cas de changement	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	01101999
SIRET	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :	

B	ACTIVITÉ
Activités exercées	Activités des services financiers, hors ass
Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐	

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal 34 396	Bénéfice imposable à 15% 	Déficit
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10% 			
2. Plus-values	PV à long terme imposables à 15% 	PV à long terme imposables à 19% 	PV exonérées (art. 238 quindecies)
Autres PV imposables à 19% 		PV à long terme imposables à 0% 	
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations			
Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐	Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art 44 octies A ☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies ☐
Reprise d'entreprise en difficulté art.44 septies ☐	Zones franches d'activité art.44 quaterdecies ☐	Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐	Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies ☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies ☐			Autres dispositifs ☐
Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) 	Plus-values exonérées relevant du taux de 15% 	

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI ☐
--

D	IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts 	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité 	

E	CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5% 	

F	CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 % 	

G	ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre ☐	
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre ☐	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :	
4- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, l'Etat de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays :	

H	COMPTABILITÉ INFORMATISÉE
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE	
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	
SECAC 36 Rue des Grand Prés 03100 Montluçon Tél : 04 70 28 10 57	
Nom et adresse du conseil :	
Tél :	
OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐ (Cocher la case correspondante)	
Identité du déclarant :	
Date : 15012025 Lieu : MONTLUCON	
Qualité et nom du signataire : Président, DROUILLAT Jean-Luc	
Signature :	
N° d'agrément :	
Examen de conformité fiscale (ECF) ☐	prestataire :

Désignation de l'entreprise **SAS L'ARIANE HOLDING**
et date de clôture de l'exercice **30092024**

[illegible]

Pour Copie Certifiée Conforme



L'ARIANE HOLDING
SAS au capital de 24 000 €
Siège social : La Rodde Boulevard de l'Europe
63360 GERZAT
RCS CLERMONT FERRAND 393 907 969

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU
31 MARS 2025

**PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2024**

Montant du résultat de l'exercice : 201 164,57 €

- distribution d'un dividende aux associés, d'un montant de prélevé sur le bénéfice de l'exercice.	142 800,00 €
--	--------------

- le solde, soit Au compte Autres Réserves.	<u>58 364,57 €</u>
--	--------------------

Total égal au bénéfice de l'exercice	201 164,57 €
--------------------------------------	--------------

RESOLUTION ADOPTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

"La Réserve Légale étant donnée au-delà de 10 % du capital, et compte tenu de l'existence de sommes distribuables, l'assemblée générale décide, d'affecter le bénéfice de l'exercice de la façon suivante :

<i>" - distribution d'un dividende aux associés, d'un montant de prélevé sur le bénéfice de l'exercice.</i>	<i>142 800,00 €</i>
---	---------------------

<i>" - le solde, soit Au compte Autres Réserves.</i>	<i><u>58 364,57 €</u></i>
--	---------------------------

<i>" Total égal au bénéfice de l'exercice</i>	<i>201 164,57 €</i>
---	---------------------

"Les dividendes suivants ont été distribués au cours des trois derniers exercices :

<i>30.09.2023</i>	<i>43 200 €</i>
<i>30.09.2022</i>	<i>néant</i>
<i>30.09.2021</i>	<i>néant"</i>



L'ARIANE HOLDING

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2024

Ce rapport contient 13 pages

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE LYON-RIOM

SAS au capital de 240 000 Euros – R.C.S. Clermont-Ferrand 316420322 – Naf : 6920Z - N° intracom : FR63316420322
Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre Région de Clermont-Ferrand – Société de Commissaires aux
Comptes près la Cour d'Appel de Riom

3 rue Patrick Depailler
La Pardieu
63000 CLERMONT-FERRAND
Tél. 04 73 28 50 20

10 rue Jean Jaurès
03600 COMMÉNTRY
Tél. 04 70 05 31 51

Résidence Le Longchamp
Entrée 3
3 rue de la Grange aux Grains
03700 BELLERIVE SUR ALLIER
Tél. 04 43 50 01 01



L'ARIANE HOLDING

S.A.S. au capital de 24 000 €
Siège social : La Rodde – Boulevard de l'Europe

63360 – GERZAT

393 907 969 R.C.S. CLERMONT-FERRAND

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2024

Aux associés,

1°) OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS :

En exécution de la mission qui nous a été confiée au terme de votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société L'ARIANE HOLDING, relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2°) FONDEMENT DE L'OPINION :

REFERENTIEL D'AUDIT :

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices prévue à l'article L.823-12-1 du code de commerce. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDEPENDANCE :

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

3°) JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS :

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

TITRES DE PARTICIPATION

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'usage conformément aux modalités indiquées à la note « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe. Nos travaux ont principalement consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces valeurs d'usage et à revoir les calculs effectués par la société.

4°) VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices prévue à l'article L.823-12-1 du code de commerce.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

5) RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

6) RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices prévue à l'article L.823-12-1 du Code de commerce permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices prévue à l'article L.823-12-1 du code de commerce, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BELLERIVE-SUR ALLIER, le 12 mars 2025

Pour la société SEREC

Olivier JOANNET, Commissaire aux Comptes

Bilan Actif

	30/09/2024	30/09/2023
Brut	Amort. et Dépréc.	Net
Capital souscrit non appelé (I)		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
Frais d'établissement		
Frais de développement		
Concessions brevets droits similaires		
Fonds commercial (1)		
Autres immobilisations incorporelles		
Avances et acomptes		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Terrains		
Constructions		
Installations techniques, mat. et outillage indus.		
Autres immobilisations corporelles	24 183	19 598
Immobilisations en cours		
Avances et acomptes		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)		
Participations évaluées selon mise en équival.		
Autres participations	296 273	22 240
Créances rattachées à des participations	701 021	701 021
Autres titres immobilisés	224	224
Prêts		
Autres immobilisations financières	1 381	1 381
TOTAL (II)	1 023 082	41 838
STOCKS ET EN-COURS		
Matières premières, approvisionnements		
En-cours de production de biens		
En-cours de production de services		
Produits intermédiaires et finis		
Marchandises		
Avances et Acomptes versés sur commandes		
CREANCES (3)		
Créances clients et comptes rattachés	4 880	4 880
Autres créances	5 816	5 816
Capital souscrit appelé, non versé		
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT		
DISPONIBILITES	317 542	317 542
Charges constatées d'avance	2 403	2 403
TOTAL (III)	330 642	330 642
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		
Primes de remboursement des obligations (V)		
Ecart de conversion actif (VI)		
TOTAL ACTIF (I à VI)	1 353 724	41 838
(1) dont droit au bail		
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an		127 847
(3) dont créances à plus d'un an		574 272

Bilan Passif

	30/09/2024	30/09/2023
Capital social ou individuel	24 000	24 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
Ecart de réévaluation		
RESERVES		
Réserve légale	4 000	4 000
Réserves statutaires ou contractuelles	987 672	909 923
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	201 165	120 949
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total des capitaux propres	1 216 837	1 058 872
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total des provisions		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	93	114
Emprunts et dettes financières divers (3)	30 254	32 347
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	10 138	11 921
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 673	9 510
Dettes fiscales et sociales	43 823	23 054
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	3 069	3 069
Produits constatés d'avance (1)		
Total des dettes	95 050	80 014
Ecart de conversion passif		
TOTAL PASSIF	1 311 886	1 138 887
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	201 164,57	120 948,77
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	84 912	68 094
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	93	114
(3) Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat 1/2

		30/09/2024	30/09/2023
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises		
	Production vendue (Biens)		
	Production vendue (Services et Travaux)	107 159	107 040
	Montant net du chiffre d'affaires	107 159	107 040
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation		
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	27 533	29 354
	Autres produits	2	3
	Total des produits d'exploitation (1)	134 694	136 397
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	94 820	92 084
	Impôts, taxes et versements assimilés	1 887	3 038
	Salaires et traitements	48 271	46 271
	Charges sociales du personnel	18 129	17 347
	Cotisations personnelles de l'exploitant		
	Dotations aux amortissements : - sur immobilisations - charges d'exploitation à répartir	1 905	
CHARGES D'EXPLOITATION	Dotations aux dépréciations : - sur immobilisations - sur actif circulant		
	Dotations aux provisions		
	Autres charges	9	
	Total des charges d'exploitation (2)	165 021	
RESULTAT D'EXPLOITATION		(30 328)	

N° Siret: 316 420 822 00109 169169202

03, Rue de la Grande aux Grains
03700 BELLEFRIE SUR ALLIER
Tél: 04 43 80 61 12

Le Longchamp 3

Compte de Résultat 2/2

		30/09/2024	30/09/2023
		(30 328)	(22 424)
PRODUITS FINANCIERS	RESULTAT D'EXPLOITATION		
	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
	De participations (3)	203 630	154 463
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)	7	5
	Autres intérêts et produits assimilés (3)		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers	203 637	154 468
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)	667	667
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		667	667
RESULTAT FINANCIER		202 969	153 801
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		172 642	131 377
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital	60 000	
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels	60 000	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL		60 000	
PARTICIPATION DES SALAIRES			
IMPOTS SUR LES BÉNÉFICES		31 477	10 428
TOTAL DES PRODUITS		398 330	290 865
TOTAL DES CHARGES		197 166	169 916
RESULTAT DE L'EXERCICE		201 165	120 949
dont produits afférents à des exercices antérieurs			
dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
dont produits concernant les entreprises liées			
dont intérêts concernant les entreprises liées			

Etats financiers au 30/09/2024

ANNEXE

SEREC / SEREC CONSULTING
Le Longchamp 3
03, Rue de la Grange aux Grains
03700 BELLEFÈRE-SUR-ALLIER
Tél: 04 43 50 01 01
N° Siret: 316 420 322 00109 - APE: 6920Z

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 1 311 886 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 398 330 euros et un total charges de 197 166 euros, dégageant ainsi un résultat de 201 165 euros.

L'exercice considéré débute le 01/10/2023 et finit le 30/09/2024.
Il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Règles et Méthodes Comptables

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

SEREC / SEREC CONSULTING
 Le Longchamp 3
 03, Rue de la Grande aux Grains
 03700 BELLEFRIE SUR ALLIER
 Tel: 04 48 50 01 01
 N° Siret: 316 420 322 00109 - APE: 6920Z

Faits caractéristiques

DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

La société L'ARIANE HOLDING est fêta de groupe pour l'application du régime d'intégration fiscale prévue aux articles 223 A et 223 Q du Code Général des Impôts.

Le résultat fiscal de la société, comme si elle n'avait pas fait partie d'un régime de groupe, aurait été égal à 34 395 € et la charge d'impôt aurait été de 5 159 €.

ABANDON DE COMPTE COURANT AVEC CLAUSE DE RETOUR A MEILLEUR FORTUNE

Au titre de l'exercice clos au 30/09/2020, la SAS L'ARIANE a consenti un abandon de compte courant d'associé avec clause de retour à meilleure fortune au profit de la SAS A.T.I pour un montant de 60 000 €.

Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice			Valeurs brutes au 30/09/2024
		Augmentations Réévaluations	Acquisitions Virt p.à p.	Diminutions Cessions	
INCORPORELLES					
Frais d'établissement et de développement					
Autres					
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
CORPORELLES					
Terrains					
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement					
Instal technique, matériel outillage industriels					
Instal, agencement, aménagement divers					
Matériel de transport	17 075		6 490		23 565
Matériel de bureau, mobilier	618				618
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	17 693		6 490		24 183
FINANCIERES					
Participations évaluées en équivalence					
Autres participations	869 447		127 847		997 294
Autres titres immobilisés	224				224
Prêts et autres Immobilisations financières	1 099		283		1 381
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	870 770		128 130		998 900
TOTAL	888 463		134 620		1 023 083

03, Rue de la Grange aux Grains
03700 BELLESTRE-SUR-ALLIER
Tél : 04 43 50 01 01
Siret : 516 420382 00109 - APE : 6920Z

Amortissements

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/09/2024
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels				
Autres instal, agencement, aménagement divers	17 075	1 905		18 980
Matériel de transport	618			618
Matériel de bureau, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	17 693	1 905		19 598
TOTAL	17 693	1 905		19 598

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations		Reprises		Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et aut	Mode dégressif	Différentiel de durée et aut	Mode dégressif	
Frais d'établissement et de développement					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
TOTAL IMMOB INCORPORELLES					
CORPORELLES					
Terrains					
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.					
Instal technique matériel outillage industriels					
Instal générales Agencet aménag divers					
Matériel de transport					
Matériel de bureau, informatique, mobilier					
Emballages récupérables, divers					
TOTAL IMMOB CORPORELLES					
Frais d'acquisition de titres de participation					
TOTAL					
TOTAL GENERAL NON VENTILE					

Provisions

	Début exercice	Augmentations	Diminutions	30/09/2024
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Provisions pour amortissements dérogatoires				
Provisions fiscales pour prêts d'installation				
Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Pour litiges				
Pour garanties données aux clients				
Pour pertes sur marchés à terme				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change				
Pour pensions et obligations similaires				
Pour impôts				
Pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières	22 240			22 240
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients				
Autres				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	22 240			22 240
TOTAL GENERAL	22 240			22 240

Dont dotations et reprises { - d'exploitation
- financières
- exceptionnelles

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Créances et Dettes

	30/09/2024	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES			
Créances rattachées à des participations	701 021	127 847	573 174
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	1 381		1 381
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	4 880	4 880	
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxes sur la valeur ajoutée	1 606	1 606	
Autres impôts, taxes versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés (2)	4 210	4 210	
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avances	2 403	2 403	
TOTAL DES CREANCES	715 502	140 946	574 555

(1) Prêts accordés en cours d'exercice

(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)

	30/09/2024	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTE				
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	93	93		
Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	7 673	7 673		
Personnel et comptes rattachés	7 942	7 942		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 039	5 039		
Impôts sur les bénéfices	28 019	28 019		
Taxes sur la valeur ajoutée	1 818	1 818		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	1 005	1 005		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)	30 254	30 254		
Autres dettes	3 069	3 069		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES	84 912	84 912		

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)

Produits à recevoir

	30/09/2024
Total des Produits à recevoir	1 381
Autres immobilisations financières	1 381
INT.COURS/AUTRES IMMO FI	1 381

Charges à payer

	30/09/2024
Total des Charges à payer	13 246
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	93
BANQUES INTERETS COURUS	93
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 188
FOURNIS,FACT, NON PARVENUE	5 188
Dettes fiscales et sociales	7 965
CONGES A PAYER	4 800
ORG.SOC. CH/CONGES PAYES	2 208
ETAT AUTRES CH. A PAYER	957

SEREC / SEREC CONSULTING

Le Longchamp 3

03, Rue de la Grange aux Grains
 03700 BELLERIVE SUR ALLIER
 Tél: 04 43 60 01 01
 N° Siret: 316 420 322-00109 - APE: 6920Z

Capital social

ACTIONS / PARTS SOCIALES

30/09/2024	Nombre	Val. Nominale	Montant
Du capital social début exercice	600,00	40,000	24 000,00
Emises pendant l'exercice			
Remboursées pendant l'exercice			
Du capital social fin d'exercice	600,00	40,000	24 000,00

Le Longchamp, 8
03, Rue de la Grange aux Grains
03700 BELLEVILLE-SUR-ALLIER
Tél. 04 48 50 01 01
N° Siret 316 420 622 00109 - APE: 6920Z

Ventilation du chiffre d'affaires

	France	Export	Total
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens			
Production vendue de travaux			
Production vendue de services	107 159		107 159
TOTAL	107 159		107 159

SEREC / SEREC CONSULTING

Honoraires des Commissaires aux Comptes

	30/09/2024	30/09/2023	%	%	30/09/2024	30/09/2023	%	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur SEREC	1 345	1 220	100,00	100,00				
Filiales intégrées globalement								
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Emetteur SEREC								
Filiales intégrées globalement								
Sous-total	1 345	1 220	100,00	100,00				
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
Sous-total								
TOTAL	1 345	1 220	100,00	100,00				

Filiales et participations

	30/09/2024	Capital	Capitaux propres	Quote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus Brute	Notes
A. Renseignements détaillés						
1. Filiales (Plus de 50 %)						
SCI DU COQUET 2		3 000	(83 935)	99,57	2 990	2 990
SAS A.T.I		472 500	842 011	99,41	112 577	112 577
SAS AURA MAINTENANCE INDUSTRIE SERVICE		9 000	(13 685)	98,00	8 820	8 820
SCIA & D		60 980	121 991	95,00	57 931	57 931
SCI L'ARIANE IMMO		30 490	42 069	95,00	28 965	28 965
SAS ATILCOM		37 170	(399 705)	94,24	22 240	
SCI D'ARGENTERES		5 000	289 434	85,00	4 250	4 250
2. Participations (10 à 50 %)						
SCI JUROMA		10 000	33 036	50,00	5 000	5 000
SAS HOLDING MECAMAIN		17 000	208 364	50,00	8 500	8 500
SAS AURA RECRUTEMENT		100 000	860 622	25,00	25 000	25 000
SAS MDA		100 000	3 586 039	20,00	20 000	20 000

	Prêts et avances consentis	Montant des cautions et avais donnés	Chiffre d'affaires	Résultat du dernier exercice clos	Dépenses encaissées
1. Filiales (Plus de 50 %)					
SCI DU COQUET 2	274 606		18 998	(24 322)	
SAS A.T.I	62 229		9 488 033	202 575	
SAS AURA MAINTENANCE INDUSTRIE SERVICE	20 629		249 844	(31 788)	
SCIA & D	187 375		93 834	61 012	57 961
SCI L'ARIANE IMMO	45 937		8 160	7 145	6 787
SAS ATILCOM	438		1 460 010	6 080	
SCI D'ARGENTERES	33 000		100 186	56 543	
2. Participations (10 à 50 %)					
SCI JUROMA	76 306		140 988	39 514	
SAS HOLDING MECAMAIN	3 500			(8 022)	
SAS AURA RECRUTEMENT			4 798 058	254 624	37 500
SAS MDA			13 356 155	595 623	100 000

B. Renseignements globaux

Capital	
Capitaux propres	
Quote part détenue en pourcentage	
Valeur comptable des titres détenus - Brute	
Valeur comptable des titres détenus - Net	
Prêts et avances consentis	
Montant des cautions et avais	
Chiffre d'affaires	
Résultat du dernier exercice clos	
Dépenses encaissées	

Filiales non reprises en A françaises	Filiales non reprises en A étrangères	Participations non reprises en A françaises	Participations non reprises en A étrangères
---------------------------------------	---------------------------------------	---	---

N° Siret: 316 426 332-00109 - APE: 6920Z

03, Rue de la Grange aux Châins
03700 BELLEFAYE SUR ALLIER
TEL: 04 43 50 01 01

SIREC-SECOR CONSULTING